

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 2 mars 2020 à 19 h 30**.

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien
Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine
Absences motivées : Siège n° 2 : M. Christian Lemay
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce

Sont également présents : 2 citoyens
Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

045-03-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
Séance du 2 mars 2020

- 1 **ADMINISTRATION**
 - 1.1 Adoption du PV du 3 février 2020
 - 1.2 Liste des comptes à payer février 2020 – mars 2020
 - 1.3 Avis de motion – modification règlement de taxation 237-2020
 - 1.4 Adoption liste des ventes pour taxes 2020
 - 1.5 Résolution part sociale CIM
 - 1.6 Formation ADMQ : évaluation foncière
 - 1.7 Embauche d'une ressource : voirie/ loisir
 - 1.8 Résolution envoi lettre vente terrain matricule 6283-56-5048

- 2 **SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
 - 2.1 Résolution achat habit de combat
 - 2.2 Résolution mise à jour SAME

- 3 **PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 3.1

- 4 **VOIRIE**
 - 4.1

- 5 **HYGIÈNE DU MILIEU**
5.1 Résolution remplacement débitmètres AQU
5.2 Résolution remplacement évacuateur TEU
5.3 Renouvellement mandat Aquatech
- 6 **URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**
6.1 Dérogação mineure : dossier DPDRL-200005 et DPDRL-200007
6.2
- 7 **LOISIRS ET CULTURE**
7.1 SIUCQ – Course du p'tit frais 26 septembre (pt 7.2)
- 8 **VARIA ET CORRESPONDANCE**
8.1 Résolution : projet MADA avec MRC Drummond
8.2 Résolution : projet photo avec le Musée de la photographie de
 Drummondville
8.3 Résolution : demande d'appui Municipalité de Saint-Brigitte-des-Saults,
 subvention Emploi été Canada
8.4 Résolution : budget Village aux puces
- 9 **PÉRIODE À L'ASSISTANCE**
- 10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

046-03-2020 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2020

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

ADOPTÉE

047-03-2020 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (FÉVRIER) ET À PAYER (MARS 2020)

Total investissements :	590,03 \$
Total incompressibles et salaires :	22 034,25 \$
Total à payer :	43 242,93 \$
	(retenir chèque de M. Métivier au montant de 3 334,28 \$)
Grand total des déboursés :	65 867,21 \$

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

**1.3 AVIS DE MOTION : REGLEMENT MODIFIANT REGLEMENT DE TAXATION
237-2020**

UN AVIS DE MOTION EST DONNÉ par M. Jocelyn Chamberland pour l'adoption prochaine du Règlement 238-2020 modifiant le règlement de taxation 237-2020, en remplaçant le libellé de **l'article 6 – tarification – égouts 2008 – frontage** par le libellé suivant :

TARIFICATION – SERVICE DE LA DETTE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 128-1-2008

(code : 111)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2020, à tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'égout du secteur concerné par le remboursement de la dette du **règlement d'emprunt numéro 128-1-2008**, à raison de ~~28,46 \$~~ **14,93 \$** par mètre de l'étendue en front de ces immeubles.

048-03-2020

1.4 ADOPTION LISTE DES VENTES POUR TAXES 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 985 du Code Municipal, les arrérages se prescrivent par trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond au plus tard le 3 mars 2020 en vue de vente pour non-paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT QU'à la date de la présente séance, la liste des personnes endettées s'établit comme suit :

<u>Matricule</u>	<u>Municipal (2017-2018- 2019)</u>	<u>Scolaire</u>	<u>Grand total</u>
5978-31-6302	2 092,87 \$	279,35 \$	2 372,22 \$
6079-22-6687	2 002,03 \$	1 016,15 \$	3 018,18 \$
6283-03-8676	6797,38 \$	0	6 797,38 \$
6382-22-0107	2 284,39 \$	571,43 \$	2 855,82 \$
6182-77-1386		1 252,28 \$	1 252,28 \$

CONSIDÉRANT QU'un avis de rappel a été envoyé par courrier recommandé le 12 février 2020 aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une personne représentant la Municipalité est requise lors de la journée de ventes pour taxes, qui se tiendra le jeudi 11 juin 2020 aux locaux de la MRC de Drummond ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de faire parvenir la liste des personnes endettées envers la Municipalité à la MRC de Drummond dans les délais prescrits, pour tout solde dû au 31 décembre 2019, supérieur à 15 \$.

Il est aussi résolu :

- a) Que le pourcentage d'intérêt applicable pour l'année 2017 est établi à 12 % comme indiqué à l'article 8 du Règlement N° 211-2017 intitulé : *Règlement numéro 211-2017 – règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2017 et leurs conditions de perception* ;
- b) Que le pourcentage d'intérêt applicable pour l'année 2018 est établi à 12 % comme indiqué à l'article 8 du Règlement N° 229-2018 intitulé : *Règlement numéro 229-2018 – règlement fixant le*

taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2018 et leurs conditions de perception ;

- c) Que le pourcentage d'intérêt applicable pour l'année 2019 est établi à 12 % comme indiqué à l'article 8 du Règlement N° 235-2019 intitulé : *Règlement numéro 235-2019 – règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2019 et leurs conditions de perception ;*
- d) D'autoriser M. Robert Julien, maire, à agir à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Guillaume lors de la journée de ventes pour taxes qui se tiendra le 11 juin 2020, aux locaux de la MRC de Drummond ;
- e) D'autoriser M. Julien à enchérir, si le besoin se présente, sur les immeubles situés sur notre territoire qui seront mis en vente, au montant total équivalent aux taxes municipales et scolaires.

ADOPTÉE

049-03-2020

1.5 RÉSOLUTION ADHÉSION A LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques, technologiques et d'évaluation foncière adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée à ces fins, le tout sans but lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a de tels besoins et désire devenir membre de la CIM, en souscrivant, à cette fin, à vingt (20) parts de qualification de CIM, et s'engage à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec la CIM ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu

QUE la Municipalité souscrive à vingt (20) parts de qualification de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$) ;

QUE la Municipalité adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre, elle s'engage à respecter les règlements de la CIM ;

QUE M. Robert Julien, maire, soit autorisé à signer tout document requis par cette adhésion au nom de la Municipalité, y compris le contrat de membre à intervenir avec la CIM ;

QUE M. Robert Julien, maire, soit autorisé à agir à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de la dite coopérative.

ADOPTÉE

050-03-2020 **1.6 RÉSOLUTION FORMATION ADMQ : ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE : LA CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION ET SA CONTINUITÉ**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la directrice pour suivre une formation sur le rôle d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT QU'UN cours est présentement offert par l'ADMQ ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Diane Martineau, à s'inscrire à la formation *Évaluation foncière municipale : la confection du rôle d'évaluation et sa continuité* et de rembourser les frais d'inscription de 390,00 \$ plus taxes à Mme Martineau.

ADOPTÉE

051-03-2020 **1.7 EMBAUCHE RESSOURCE PARTAGÉE VOIRIE- LOISIR**

CONSIDÉRANT le départ de M. Roy, aide-inspecteur ;

CONSIDÉRANT le départ de la coordonnatrice du Centre récréatif St-Guillaume ;

CONSIDÉRANT la résolution 042-02-2020 qui spécifie que le/la coordonnateur/coordonnatrice du Centre récréatif sera à l'embauche de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Hugo Tremblay à venir travailler à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du personnel ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'embaucher M. Hugo Tremblay comme aide-inspecteur à la voirie et coordonnateur au Centre récréatif de St-Guillaume ; que M. Tremblay soit à l'embauche de la Municipalité ; que son travail soit réparti comme suit : 20 heures pour la voirie, 20 heures pour la coordination du Centre récréatif ; que cette répartition soit variable selon les saisons ; que l'embauche soit faite selon les termes de l'entente signée avec la Municipalité ; que M. Robert Julien, maire, soit autorisé à signer cette entente ; que la date d'entrée en fonction soit fixée au 16 mars 2020.

ADOPTÉE

052-03-2020 **1.8 RÉSOLUTION APPEL D'OFFRE VENTE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ MATRICULE 6283-56-5048**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis un terrain pour les taxes en 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE des lettres ont été envoyées aux propriétaires adjacents au terrain ;

CONSIDÉRANT QUE trois propriétaires ont manifesté leur intérêt à acquérir le terrain ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de demander à ces trois propriétaires de faire une offre pour l'acquisition du terrain ; que cette offre doit être supérieure au montant des frais engagés et à venir

assumés par la Municipalité ; que l'offre doit être déposée au bureau de la Municipalité, au plus tard le 1^{er} avril 2020, 16 h, dans une enveloppe scellée, identifiée avec la mention **Vente de terrain matricule 6283-56-5048** ; que la décision d'octroi du terrain se fera lors du conseil d'avril 2020.

ADOPTÉE

INCENDIE

053-03-2020 2.1. RÉSOLUTION REMPLACEMENT HABIT DE COMBAT

CONSIDÉRANT QUE des habits de combat sont à renouveler ;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été prévu pour le remplacement d'habits de combat ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un habit de combat ; que le montant prévu soit d'environ 2 000 \$ plus taxes ; que cet achat est conforme au budget prévu.

ADOPTÉE

054-03-2020 2.2. RÉSOLUTION MISE A JOUR LOGICIEL SAME

CONSIDÉRANT QUE des mises à jour annuelles sont nécessaires pour le logiciel SAME ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement des mises à jour de SAME au coût de 252,95 \$, taxes incluses, pour l'année 2020.

ADOPTÉE

PREMIER RÉPONDANT

AUCUN POINT

VOIRIE

AUCUN POINT

HYGIÈNE DU MILIEU

055-03-2020 5.1 RÉSOLUTION REMPLACEMENT DÉBITMÈTRES AQU

CONSIDÉRANT QUE deux débitmètres sont défectueux à l'usine d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE les débitmètres sont nécessaires pour comptabiliser les données ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de remplacer les deux débitmètres défectueux à l'usine d'aqueduc par deux débitmètres avec afficheur intégré digital, raccordés à l'automate, de 3 pouces en inox et de retenir

la soumission de F. Dugas électrique au coût de 7 592,10 \$ plus taxes, incluant l'installation, le raccordement dans l'automate et la programmation de l'automate et de l'alarme.

ADOPTÉE

056-03-2020 5.2 RÉSOLUTION REMPLACEMENT ÉVACUATEUR A L'USINE TEU

CONSIDÉRANT QUE l'évacuateur de l'usine TEU ne fonctionne plus ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a danger pour la santé des employés ;

SUR PROPOSITION de M Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de remplacer l'évacuateur de l'usine de TEU afin qu'il y ait une ventilation adéquate pour la sécurité de tous et de retenir la soumission de F. Dugas électrique au coût d'environ 2 736,41 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

057-03-2020 5.3 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT MANDAT AQUATECH

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'Aquatech se termine en mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services d'Aquatech ;

SUR PROPOSITION de M Claude Lapolice, appuyée par M Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de renouveler le mandat d'Aquatech jusqu'au 31 décembre 2020 au coût de 2 862,50 \$ plus taxes par mois.

ADOPTÉE

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

058-03-2020 6.1 RÉSOLUTION DÉROGATION MINEURE DPDRL20005 : 195, CHEMIN ST-MAMERT

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande la dérogation mineure pour la hauteur du bâtiment secondaire du 195, chemin St-Mamert ;

SUR PROPOSITION de M Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le conseil est en accord avec la dérogation mineure pour le 195, chemin St-Mamert et accepte que le bâtiment accessoire soit 2,31 mètres plus haut que la norme.

ADOPTÉE

6.2 RÉSOLUTION DÉROGATION MINEURE DPDRL20007 : 83, RANG DE L'ÉGLISE

POINT REPORTÉ- LE CONSEIL DEMANDE AU CCU DE VALIDER LA RAISON INITIALE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

LOISIRS ET CULTURE

059-03-2020 7.1 SIUCQ – COURSE DU P'TIT FRAIS

CONSIDÉRANT QUE la *Course du P'tit frais 2020* se déroulera le 26 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur désire bénéficier des services du SIUCQ (Service d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec) afin de l'assister sur le plan de la sécurité lors cet événement ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le comité organisateur de la *Course du P'tit frais* fasse appel aux services du SIUCQ pour assurer la sécurité durant l'événement.

ADOPTÉE

060-03-2020 **7.2 RÉCLAMATION FRAIS LOCATION DE SALLE**

CONSIDÉRANT que le contrat de location de la salle a été signé et que le montant qui y figure est de 75 \$;

CONSIDÉRANT que les frais de ménage n'ont pas été inscrits sur le contrat ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Francine Julien, il est unanimement résolu de ne pas facturer les frais de 50 \$ pour le ménage, même si des repas seront servis et que cette décision est exceptionnelle et respecte le contrat signé.

ADOPTÉE

VARIA ET CORRESPONDANCE

061-03-2020 **8.1 RÉSOLUTION PARTICIPATION AU PROJET MADA AVEC LA MRC DE DRUMMOND**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a reçu une aide financière du Gouvernement du Québec pour sa démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE onze municipalités participent actuellement à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) avec la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a la possibilité d'ajouter une Municipalité souhaitant adhérer à la démarche collective et qu'elle a envoyé une invitation aux municipalités ne faisant pas partie du projet actuel ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux concernant la démarche MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes auront leur propre politique des aînés assortie d'un plan d'action, en plus de collaborer à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour l'ensemble de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un membre du conseil comme responsable du dossier « Aînés » dans sa localité ;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lapolice, appuyé par Mme Francine Julien, **ET RÉSOLU**

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Guillaume à participer à une démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) coordonnée par la MRC de Drummond ;

DE NOMMER Mme Francine Julien, membre du conseil, comme responsable du dossier « Aînés » pour la Municipalité.

062-03-2020 **8.2 RÉSOLUTION PROJET PHOTO DU MUSÉE DE LA PHOTOGRAPHIE DE
DRUMMONDVILLE – PROJET ESCAPADE PHOTO**

ATTENDU QUE le Musée Nationale de la Photographie Desjardins organise pour l'année 2020 l'inauguration du projet escapade photo dans la MRC de Drummond grâce au programme du fonds de la ruralité,

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, chaque municipalité de la MRC de Drummond aura un panneau interactif avec 8 photos qui représentent les municipalités d'hier à aujourd'hui,

ATTENDU QUE le Musée Nationale de la Photographie Desjardins a besoin de la collaboration de la municipalité afin de déterminer le meilleur endroit pour l'installation du panneau,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Julien, appuyé par M Luc Chapdelaine et résolu que la municipalité propose et autorise l'installation du panneau pour le projet escapade photo dans le parc du Repère tranquille.

ADOPTÉE

063-03-2020 **8.3 RÉSOLUTION DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRIGITTE-DES-
SAULTS - SUBVENTION EMPLOI ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT la résolution 36.02.2020 de la Municipalité de Saint-Brigitte-des-Saults, qui demande notre appui à la demande de modification du taux de remboursement pour le programme d'Emploi été Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume est en parfait accord avec cette résolution qui demande au gouvernement de revoir le pourcentage de remboursement aux municipalités dans le cadre du projet Emploi été Canada ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'appuyer la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults dans la demande d'augmentation du pourcentage de remboursement pour la subvention Emploi été Canada ; que le montant du remboursement soit égal à celui des organismes à but non lucratif.

ADOPTÉE

064-03-2020 **8.3 RÉSOLUTION DEMANDE DE CONTRIBUTION VILLAGE AUX PUCES 2020**

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement pour le Village aux puces 2020 a été faite par madame Denise Belhumeur de la FADOQ ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra les 6 et 7 juin 2020, ou sera remise à la fin de semaine suivante en cas de pluie ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu :

a) d'autoriser une dépense d'au plus 250 \$, plus les taxes applicables, pour les articles suivants lors de l'activité Village aux puces 2020 qui se déroulera les 6 et 7 juin 2020 :

- Publicité dans le journal ;
- Conception de 2 affiches ;
- Publicité sur les sites web spécialisés.

- b) Il est aussi résolu que le remboursement et le versement soient effectués sur présentation de pièces justificatives.

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

LA période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150.

065-03-2020 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 20.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____